
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné Pierre Beauséjour, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité;

QUE : À la séance ordinaire du 3 février 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro : 549-2020 : Règlement de taxation 2020

Ce règlement est disponible au bureau municipal où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales du bureau ainsi qu'en ligne sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À GRANDES-PILES CE TREIZIÈME JOUR DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT



Pierre Beauséjour
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil, soit au Marché Grandes-Piles, au bureau municipal et au bureau de poste, le 13^e jour de février 2020, ainsi que sur Infocitoyen et le site Internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce treizième jour de février deux mille vingt.



Pierre Beauséjour
Directeur général
Secrétaire-trésorier